

**CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS
D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

CONCOURS D'ACCES À L'ÉCHELLE DE REMUNERATION (CAER)

SESSION 2017

Rapport présenté par :

Bernard ANDRE
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

RAPPORT DE JURY CAPEPS interne - CAER SESSION 2017

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	p 3
STATISTIQUES GENERALES	p 4

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Le sujet	p 5
Analyse du sujet	p 5
Le sujet resitué par rapport au contenu programme	p 6
Repères pour l'évaluation des copies	p 8
Conseils formulés aux candidats	p 11

EPREUVE D'ADMISSION

Enjeux de l'épreuve et attentes du jury	p 12
Cadre général de l'épreuve	p 12
Répartition des APSA interrogées	p 13
Analyse des prestations des candidats (exposé et entretien)	p 13
Bandeau de l'épreuve	p 15
Conclusion	p 15
Sujet « zéro »	p 16
Programme de la session 2018	p 25

INTRODUCTION

Ce rapport externe prend appui sur les constats et analyses des différentes prestations des candidat.e.s qu'elles soient écrites ou orales. Dans la continuité des rapports précédents, ce document est une ressource en vue d'une préparation optimale à ce concours. Le concours interne de recrutement de professeur d'éducation physique et sportive et le concours pour l'accès à l'échelle de rémunération s'adressent à des enseignants disposant déjà d'une expérience professionnelle. La conception des épreuves et les sujets proposés permettent aux candidats de valoriser leurs acquis professionnels. L'analyse réflexive est au cœur de ce concours, sa préparation repose en grande partie sur la capacité à s'appuyer sur son expérience singulière pour la dépasser, à la questionner pour faire des liens et construire du sens entre pratique et théorie, à s'interroger sur les élèves, sur sa discipline et sur le système éducatif.

La session 2017 s'est déroulée dans les locaux du CREPS de Vichy, tant pour la correction de l'épreuve écrite, que pour l'admission. Le directoire remercie madame la directrice et toute son équipe pour leur disponibilité et la qualité de leur accueil.

Le jury souhaite apporter tout au long de ce rapport des informations sur le déroulement de la session 2017. Le lecteur trouvera à la fin de ce rapport, le programme des épreuves de la session 2018 et un sujet « zéro » afin de préparer l'épreuve d'admissibilité de l'an prochain.

Se présenter au concours du CAPEPS interne est une étape importante, décisive dans le cheminement professionnel des candidats.e.s. Les membres du jury les encouragent à s'inscrire dans cette démarche, à faire de cette échéance une opportunité à la fois de formation mais aussi de bilan des compétences professionnelles construites au fil des expériences menées.

Bonne préparation et bon courage

Bernard ANDRE

IGEN

Président du concours

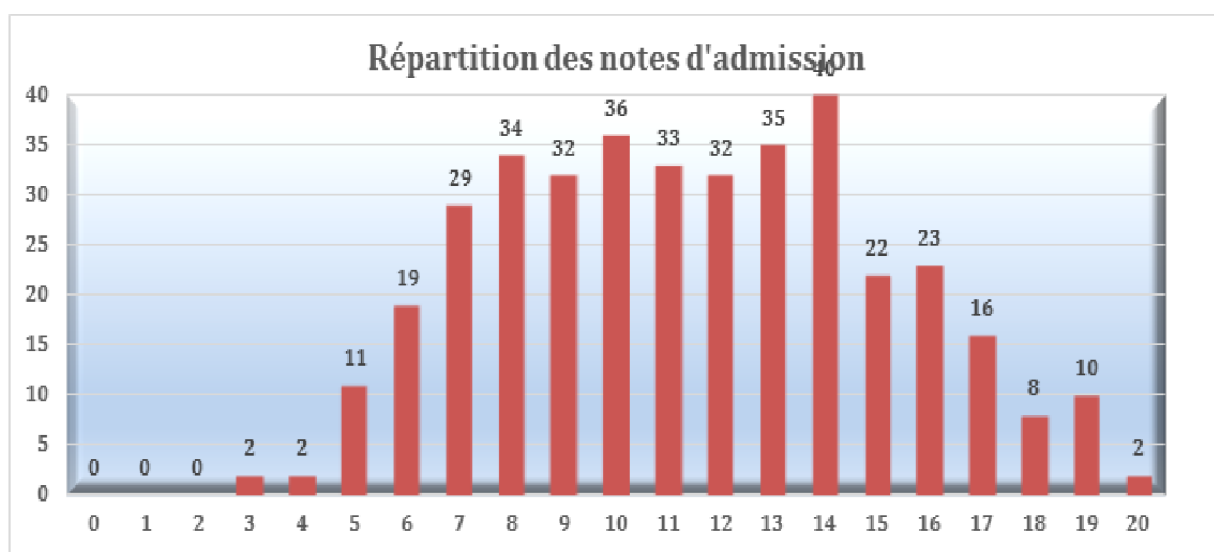
STATISTIQUES GÉNÉRALES :

Admissibilité

Concours	Admissibles	% NB d'admissibles	Moyenne de tous les candidats	Moyenne des admissibles	Note du dernier admissible
CAPEPS PUBLIC 70 postes	181	26%	08.77	13.76	11.50
CAER 104 postes	240	51%	09.21	12.02	08.50

Admission

Concours	Admissibles	Moyenne de tous les candidats admissibles	Moyenne des candidats admis	Meilleure moyenne	Moyenne du dernier candidat admis
CAPEPS PUBLIC 70 postes	181	13.76	14.77	17.92	12.83
CAER 104 postes	240	12.02	13.63	17.67	11.58



EPREUVE D'ADMISSIBILITE

1) Le sujet

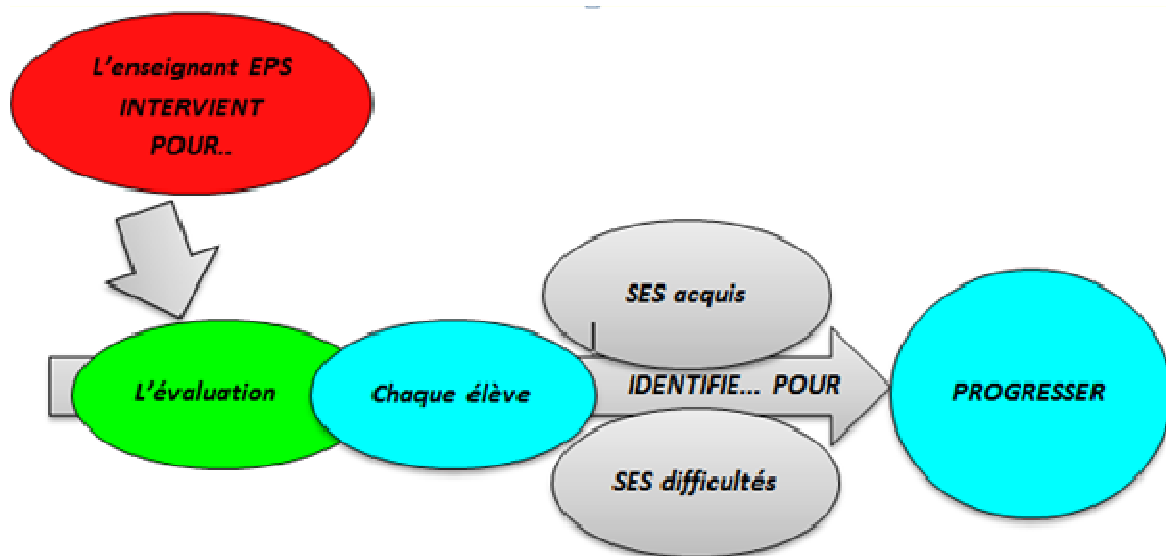
La circulaire de rentrée 2016 souligne que l'évaluation « doit permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser ».

En quoi et comment les choix pédagogiques et didactiques de l'enseignant d'EPS peuvent-ils prendre en compte cette affirmation ? Au regard de votre expérience professionnelle vous développerez plus particulièrement 2 exemples

2) Analyse du sujet de la session 2017

Cette circulaire s'inscrit en cohérence avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 9 juillet 2013 qui intègre la réforme de la scolarité obligatoire. Elle interroge, notamment, l'évolution nécessaire des modalités d'évaluation, pour en faire un levier majeur de la réussite et des progrès de chacun.e.

Le sujet peut être analysé et synthétisé comme suit :



La phrase extraite de la circulaire identifie deux conditions (« que l'élève identifie ses acquis et ses difficultés ») favorables à l'atteinte d'un objectif (« afin de pouvoir progresser »).

Les acquis peuvent être de nature différente (capacités, connaissances, attitudes, compétences...). L'identification des difficultés nécessite de repérer ce qui fait obstacle aux acquisitions futures (obstacles affectifs, méthodologiques, psycho-relationnels, et/ou moteurs, biomécaniques, énergétiques, informationnels). Le processus d'évaluation, au sein duquel l'élève doit être acteur, permet d'identifier les acquis et les difficultés. Les progrès visés se déclinent selon différents registres (moteurs, sociaux, psychologiques, méthodologiques) et selon des temporalités diverses (situations d'apprentissage, leçon, séquence d'enseignement sur une APSA, projet de classe, cycles, curriculum, parcours de formation...)

Enfin l'expression « chaque élève » engage la prise en compte d'une classe ou d'un groupe d'élèves composés d'élèves singuliers.

La question rattachée à la citation, présente deux adverbess interrogatifs : « En quoi » et « comment ».

Le premier adverbe « en quoi » renvoie à deux composantes : le « quoi » qui représente les contenus de l'évaluation et le « pourquoi » qui traduit les raisons de ces choix (il s'agit ici d'explicitier les enjeux, les fonctions, les limites de l'évaluation.

Le second adverbe « comment » renvoie aux procédures et aux moyens. Ces derniers sont liés au contexte local. Ils concernent des classes, des groupes d'élèves et/ou des élèves singuliers et renvoient donc à des mises en œuvre spécifiques (outils, barèmes, tâches, rôles, modalités de travail...). L'élève acteur de son évaluation impose une réflexion sur le principe de dévolution. Les choix collectifs, au sein de l'équipe EPS, peuvent également être discutés.

Le sujet engage le candidat vers une analyse ciblée sur l'EPS, même si la réflexion peut s'élargir bien au-delà.

Enfin, l'expression « peuvent-ils prendre en compte » pose des limites à discuter, comme le rapport temps d'apprentissage/ temps d'évaluation, le sens que peut prendre les évaluations chez certains élèves en échec scolaire, etc.

Le sujet stipule que deux exemples doivent être développés. Tous les types d'établissement scolaire sont acceptés puisque le sujet se réfère à l'expérience professionnelle vécue.

Dans ces exemples présentés le lien au sujet doit demeurer le fil directeur. Pour dépasser la simple description il est nécessaire d'inscrire ces illustrations dans une argumentation.

3) Situer le sujet dans les éléments de programme

La réforme de la scolarité obligatoire : ce sujet permet d'interroger le contexte récent d'évolution des pratiques évaluatives. Les programmes par cycle et non plus par niveau et les bilans de cycle induisent une réflexion autour de l'évaluation partagée ; le nouveau Socle peut impulser dans certains établissements le développement de l'évaluation des compétences par différence avec l'évaluation chiffrée ; les pratiques du premier degré imprègnent davantage encore celles du second degré par la création du cycle 3 ; le Livret Scolaire Unique favorise également cet aspect tout en ménageant les deux modes d'évaluation ; la certification du Diplôme National du Brevet précisant 4 niveaux de maîtrise des compétences du Socle renforce cette réflexion ; l'accompagnement personnalisé questionne les équipes quant à la nécessité d'une évaluation diagnostique partagée pour cibler les besoins des élèves.

La prise en compte en EPS de la diversité des élèves : ce sujet interroge inévitablement la diversité du public scolaire. L'évaluation devient alors l'outil essentiel au repérage et à la précision de

cette diversité. Ici le sujet circonscrit l'étude de cette diversité au paramètre réussite/difficulté ; cela, néanmoins, peut questionner la nature des acquisitions et des difficultés pour déboucher dès lors sur des profils d'élèves particuliers : ceux qui sont en sur-réussite (les élèves intellectuellement précoces ou ceux ayant validé les attendus de fin de cycle avant la fin du cycle) comme ceux qui sont en difficulté en termes de maîtrise des acquisitions visées (les élèves en difficulté dans tel ou tel champ d'apprentissage, pouvant bénéficier ou non d'adaptations particulières en raison d'une cause médicalement repérée).

L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves : le sujet met la focale sur les activités évaluatives de l'enseignant et celles de l'élève. Celles-ci cependant impactent l'ensemble des gestes professionnels de l'enseignant et les activités de l'élève : évaluer pour cibler, concevoir, différencier / évaluer pour intervenir, conseiller, réguler / évaluer pour établir un bilan, poser un résultat, envisager des perspectives / évaluer pour s'auto-évaluer – co-évaluer / évaluer pour savoir ce que j'ai appris, pour identifier quelles sont mes perspectives de progrès, pour comprendre mes difficultés / évaluer pour m'inscrire dans un parcours de formation etc.

Le projet pédagogique EPS : le sujet peut questionner la place de l'évaluation au sein du projet pédagogique : le projet en tant que ressource/contrainte pour accompagner l'enseignant, face à sa classe. Cet item pouvait amener le candidat à mettre l'accent sur les outils partagés d'évaluation diagnostique pour cibler en début de séquence d'enseignement, au collège comme au lycée, le niveau de départ des élèves afin de construire la mise en perspective de leurs progrès potentiels. Le projet pédagogique peut également aider l'enseignant dans l'identification d'outils partagés d'évaluation sommative (dont l'évaluation certificative, imposée au lycée par les référentiels, et questionnée par l'actualité au collège). Le projet pédagogique peut également devenir l'outil prépondérant pour construire des choix pédagogiques et didactiques fondés notamment pour rendre l'élève acteur de ses apprentissages et donc de son évaluation. À titre d'exemple, pour les personnels en situation de remplacement, le projet pédagogique est un outil qui permet de contextualiser son enseignement et d'accroître la pertinence des choix opérés.

L'association sportive : En proposant un contexte d'ouverture, elle permet aux élèves en difficulté, comme à ceux ayant des acquis, de se mettre en projet dans un but de progrès. Elle permet aussi une individualisation des parcours de formation en fonction de cette évaluation des acquis (logique d'approfondissement ou de remédiation possible des apprentissages menés en EPS au sein des associations sportives scolaires). L'épreuve orale du DNB, en lien avec les parcours éducatifs, vient donner une place importante à l'AS comme terrain possible de certification (comme c'est le cas au lycée avec l'option facultative pour certains élèves ayant un haut niveau de pratique en UNSS comme joueur.euse ou comme jeune officiel.le).

Les examens en EPS dans le second degré : Dans ce sujet, il est possible au.à la candidat.e de limiter son expérience au lycée ou au collège. Néanmoins son expérience professionnelle peut l'engager dans une réflexion plus large: EPS et évaluation des compétences du Socle, EPS/AS et oral portant sur les enseignements pratiques interdisciplinaires et parcours éducatifs, référentiels certificatifs du baccalauréat épreuve obligatoire et discussion autour du thème acquis/difficultés en vue de questionner ces référentiels (par exemple la réussite minorée des filles ou des garçons dans telle APSA), la capitalisation possible au baccalauréat professionnel et la question de la validation des acquis de niveau

3 au titre de la certification, les différentes voies de certification au lycée (enseignement de complément, option facultative...), etc.

4) Repères pour l'évaluation des copies :

L'épreuve d'admissibilité suppose que le.la candidat.e analyse un sujet, argumente et produise une réponse, en appui sur son expérience et ses connaissances professionnelles. L'analyse réflexive du.de la candidat.e est donc essentielle, afin de prendre en compte, mobiliser et mettre en interaction les termes du sujet. Dans cet esprit, le jury a fondé son travail de correction sur une référence commune, organisée autour de quatre niveaux de traitement du sujet (cf. bandeau jury 2017 page suivante). Ceux-ci révèlent des « points de bascule » dans la réflexion du candidat auxquels le jury a été attentif.

Méthodologiquement et dans un premier temps, le jury s'est attaché à situer les productions des candidats dans l'un de ces quatre niveaux. La notation de la copie a ensuite été précisée à l'intérieur de chacun d'entre eux, en utilisant un curseur permettant de préciser la qualité de la mobilisation des connaissances professionnelles (d'une copie qui décrit ou narre une expérience professionnelle vers une copie qui explicite, justifie ou argumente ses propositions).

Niveau 1 de traitement :

Dans un premier niveau de traitement, se retrouvent des copies qui ont généralement développé un propos générique sur l'évaluation, sans interroger les dimensions précises et porteuses que lui attribuait le sujet. Se retrouvent également les copies ayant parfois interrogé les termes clé de manière isolée ou seulement certains de ces termes, évacuant de ce fait la perception complète du sujet.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les illustrations présentées ci-dessous, ne sauraient être appréhendées de manière isolée, ni avoir de vocation « modélisante ».

Illustration de propositions se situant au niveau 1 :

Certaines propositions ont souhaité aborder l'intérêt de l'évaluation pour la motivation et le développement de l'autonomie des élèves, chercher à faire état de la manière dont s'est mise en œuvre la réforme du collège, présenter l'évaluation par compétences dans leur établissement, mais sans que cela ne permette d'entrer au cœur du sujet posé.

Niveau 2 de traitement :

Les copies témoignant d'une volonté d'investiguer certaines dimensions du sujet. À ce stade de réflexion, des déséquilibres peuvent néanmoins être observés dans la prise en compte de tel ou tel terme et leur mise en relation. L'évaluation constitue principalement un moyen pour apprécier ou valider des acquis, plus rarement les difficultés, et l'activité de l'élève dans ce processus reste peu ou pas explorée. Si les outils, supports de l'évaluation peuvent parfois apparaître assez développés ou précis, la relation au progrès des élèves reste majoritairement un « allant de soi ». L'idée d'informer l'élève sur ses acquis et/ou ses difficultés conduirait « naturellement » au progrès, qui reste une notion appréhendée de manière générique.

Illustration d'une proposition relevant du niveau 2 :

Dans une situation d'opposition collective, l'enseignant installe par exemple un système de « score parlant » qui facilite pour l'élève une connaissance du résultat en direct sur des critères définis (nombre de buts marqués, nombre de situations de tirs favorables, zones de pertes de balle). La possibilité serait ainsi donnée « de faire le bilan de leurs acquisitions et de se situer par rapport à la compétence attendue,

ce qui permet d'identifier ainsi ses acquis, ses difficultés et ses progrès ». Dans cet exemple, les modalités de l'activité d'apprentissage qui devraient en découler, et les liens avec des axes de progrès identifiés restent passés sous silence, laissant penser à une certaine magie du « procédé évaluatif ».

Niveau 3 de traitement :

À ce stade de réflexion, le jury a été sensible à l'explicitation des liens entre un processus d'évaluation et des progrès identifiés, au travers de propositions contextualisées. La place et le rôle attribués à l'élève dans ce processus apparaissent davantage développés et mis en évidence.

Illustration de deux propositions relevant du niveau 3 :

Après un temps de pratique en escalade, une fiche d'observation fait l'objet d'une analyse avec le grimpeur sur ses difficultés et se prolonge par un atelier de travail spécifique. Dans un autre exemple en course de relais, « l'évaluation formative a permis à l'enseignant de faire un bilan sur les acquis des élèves et de proposer une situation décontextualisée (travail sur les marques en relais) afin de régler le problème rencontré par le groupe (le donneur ralentit lors de la transmission) »

Niveau 4 de traitement :

Les copies relevant de ce niveau ont permis de montrer un traitement du sujet dans ses différentes dimensions. L'évaluation est pensée avant tout comme une démarche au service des apprentissages et des progrès, tenant compte de la diversité des élèves. L'élève est souvent partie prenante de cette démarche, suffisamment explicitée et opérationnelle. Il s'y révèle acteur pour des progrès précis et diversifiés. Une analyse nuancée des propositions complète parfois la démonstration avec une ouverture possible de la réflexion sur les fonctions et enjeux de l'évaluation (« évaluation sanction », « évaluation positive », « statut de l'erreur », « place de l'évaluation dans le parcours de formation de l'élève »).

Illustration de propositions relevant du niveau 4 :

Les propositions autour d'une évaluation qui engage l'élève dans des choix ou des perspectives de travail diversifiés, en référence à ses propres capacités, ont pu être développées. Mais l'aspect singulier de l'élève est également pris en compte à ce stade de réflexion. Dans une classe de sixième engagée en arts du cirque, l'évaluation initiale a pointé le cas d'une élève avec des « difficultés de coordination » et de « gestion du stress ». Mais elle a également permis d'observer ses capacités de mémorisation d'un « petit enchaînement » et l'aspect facilitateur du travail en groupe. S'appuyant sur ces acquis et difficultés, l'élève se voit proposer « de jongler d'abord avec des foulards (temps de présentation plus long), devant les camarades avec qui elle est en confiance et de s'appuyer sur sa bonne mémorisation pour faciliter sa réussite ».

Niveau de traitement du sujet	Bandeau jury, Session 2017	Curseur pour préciser la note dans chacun des niveaux de traitement
N4	Une évaluation par et pour chaque élève pilotée par l'enseignant L'évaluation est un outil pour des apprentissages et des progrès variés . Des limites sont identifiées. Les exemples permettent d'expliciter les choix de l'enseignant et de comprendre sa démarche.	Argumente (Connaissances référées professionnelles et/ou scientifiques)
N3	Une évaluation par l'enseignant pour les élèves L'évaluation est identifiée comme un moyen pour faire progresser les élèves : des progrès sont formulés de manière explicite . Les exemples traduisent les choix et les intentions de l'enseignant	Justifie (connaissances liées à l'expérience institutionnelles et/ou professionnelles)
N2	Une évaluation par et pour l'enseignant L'évaluation se centre sur l'identification des acquis et/ou l'identification des difficultés , mais l'objectif de progrès reste évoqué . Les exemples sont descriptifs. Le lien au sujet est un « allant de soi ».	Explicite Décrit
N1	Discours général sur l'évaluation. Mots clés évoqués isolément . Les exemples sont sans lien avec le sujet ou un seul exemple est présenté.	D'une copie qui reste superficielle à une copie qui détaille et précise
Cas particuliers : <ul style="list-style-type: none"> - Une introduction seule, hors sujet total ou pas d'exemple. - Absence de conclusion et/ou partie annoncée et manquante : la copie est placée en bas du niveau de traitement du sujet. - Croquis possible, mais seulement s'il conforte le propos. Il ne se substitue pas à la réflexion du candidat. - Si les 2 exemples se situent dans 2 niveaux de traitement différents, la copie est située en bas du meilleur niveau. 		

5) Conseils Formulés au candidat

Le format du concours changera à partir de la session 2018 : l'épreuve ne sera plus une composition sous forme de dissertation mais l'étude d'un cas concret portant sur l'organisation et l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions. De ce fait, et toujours dans l'esprit du concours interne, l'épreuve écrite conduit le candidat.e à valoriser son expérience professionnelle tout en liant perpétuellement celle-ci à une connaissance approfondie des programmes (collèges et lycées), des textes institutionnels et des enjeux actuels du système éducatif. Dans ce sens, la seule connaissance "livresque" des textes de référence n'est pas suffisante : il convient d'aboutir à une réelle mise en œuvre professionnelle. Ces exemples de mise en situation doivent être précis, opérationnels et en lien avec des thématiques du programme du concours. De même, les candidat.e.s sont invités à se documenter, à saisir le sens des textes et les valeurs qui les portent : il est pertinent de suivre l'actualité des évolutions pédagogiques, didactiques et éducatives via les ressources d'accompagnement, les revues professionnelles...

Il est important que les futur.e.s candidat.e.s identifient toutes les tâches et missions de l'enseignant, de son intervention auprès d'un élève singulier en classe, en passant par son rôle au sein de l'équipe pédagogique, de l'établissement, jusqu'au système éducatif. L'analyse de sa pratique professionnelle est fondamentale pour réguler, remédier, s'interroger sur l'activité de l'élève. Les temps de questionnement et d'analyse de sa pratique professionnelle sont indispensables. Il est nécessaire de comprendre et d'être capable d'opérationnaliser les orientations institutionnelles. Plus qu'une juxtaposition de deux moments, celui de l'exercice du métier et celui de la préparation au concours, c'est une articulation qu'il convient d'envisager entre ces deux temps. Le jury attend un discours structuré dans lequel les connaissances servent le parti pris du candidat : il est attendu de pouvoir proposer ses propres choix et bien entendu de les justifier.

A la session 2018, l'analyse d'un contexte d'enseignement, issu des documents d'appui, conduira à dégager des éléments signifiants et à les mettre en lien avec les termes clés du sujet.

Enfin, pour préparer correctement l'épreuve, le jury recommande aux candidat.e.s de s'astreindre à rédiger de façon régulière et en temps contraint.

Un sujet « zéro » est proposé en fin de rapport.

EPREUVE D'ADMISSION

Le présent rapport se veut synthétique. Il a été conçu en étroite complémentarité avec les rapports précédents. Il vise à établir le bilan de cette épreuve de la session 2017 et à orienter la préparation des futur.e.s candidat.e.s en vue de la session 2018. L'arrêté du 30 mars 2017, paru au journal officiel n°0103 du 2 mai 2017, fixe ces nouvelles modalités. Le programme de l'épreuve fait l'objet d'une publication sur le site du ministère chargé de l'éducation nationale.

Nous rappelons aux candidat.e.s que les textes officiels parus après la date limite d'inscription au concours ne sont pas supports d'interrogation.

Les enjeux de l'épreuve et les attentes du jury

Cette épreuve d'admission exige du.de la candidat.e un engagement professionnel au service des élèves et de leurs apprentissages, en EPS et au-delà. Le jury attend également du.de la candidat.e une prise de recul et un positionnement personnel sur les enjeux du système éducatif. Il rappelle par ailleurs que dans le cadre d'un concours de recrutement de cadre A de la fonction publique, une tenue vestimentaire correcte est attendue.

Lors de la session 2018, les candidat.e.s devront se projeter dans un contexte inconnu, l'analyser pour concevoir, présenter et justifier des propositions adaptées à celui-ci.

Cadre général de l'épreuve

Question posée pour la session 2017 :

Dans votre dossier, vous mentionnez à la page ... : « ... ».

Prenez appui sur cet élément pour proposer et justifier deux ou trois situations d'apprentissage en EPS pour la classe de ... lors de la ... leçon du cycle de

Analyse de la question posée pour la session 2017

Le jury prend appui sur un extrait et cible une thématique. Ce qui n'a pas été prélevé par le jury, qui est symbolisé par (...), ne fait pas partie de la question posée. Néanmoins se référer à l'intégralité de la citation permet d'en resituer le contexte.

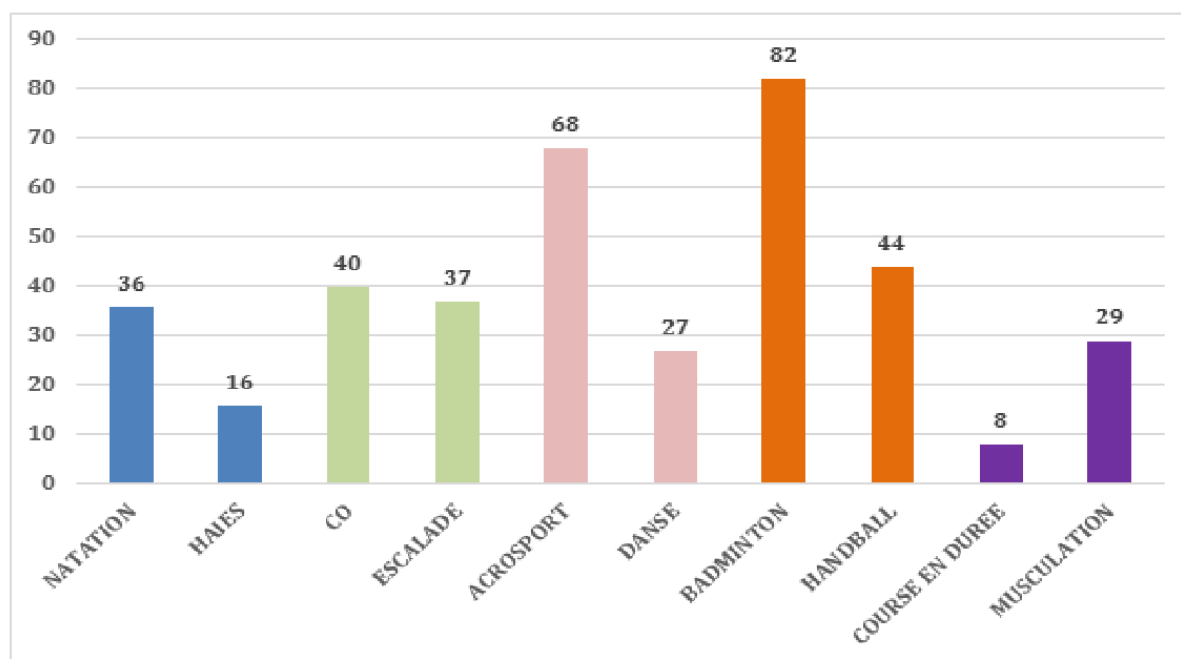
Rappel du programme de l'épreuve :

Liste des activités physiques, sportives et artistiques pouvant servir de support aux deux séquences d'enseignement (cette liste reste inchangée à la session 2018) :

- CA1 ou CP1 : course de haies, natation de vitesse
- CA2 ou CP2 : escalade, course d'orientation
- CA3 ou CP3 : danse, acrosport
- CA4 ou CP4 : badminton, handball
- CP5 : musculation, course en durée

Lorsque le dossier présente une APSA hors programme, le jury interroge le.la candidat.e sur une activité de la programmation de la classe ou de l'établissement s'inscrivant dans le programme du concours.

Répartition des APSA interrogées



Analyse des prestations des candidats

L'exposé :

➤ Ce qui a été valorisé :

- Une bonne analyse du sujet prend appui sur une définition de la thématique centrale recontextualisée au regard du dossier.
- L'analyse permet d'envisager cette notion sous différents angles et points de vue.
- Les candidat.e.s présentent une démarche actualisée et ancrée dans les réformes en cours.
- Les situations sont différenciées au regard de différents profils d'élèves.
- Les situations proposées sont cohérentes à l'échelle de la leçon et de la séquence d'enseignement.

➤ Ce qui a desservi le candidat :

- L'exposé s'attarde sur le rappel du contexte au détriment des situations d'apprentissage et de la thématique du sujet qui sont le cœur de l'épreuve.
- Les citations d'auteurs qui n'apportent pas de plus-value à la prestation du/de la candidat.e, lorsqu'elles lui font perdre du temps au détriment des éléments essentiels à approfondir.
- Les situations d'apprentissage ne proposent pas de contenus d'enseignement sur les plans moteur et/ou éducatif et ne sont pas mises en lien avec le sujet.

➤ Conseils pour la session 2018 :

Le/la candidat.e devra être en mesure d'analyser un contexte et d'en exploiter les points essentiels, au regard du sujet. Il peut être conseillé d'utiliser des outils de communication avec le jury (par exemple des schémas, des fiches d'observations, ...). Il est également indispensable de revenir au sujet de manière régulière afin de montrer au jury la prise en compte effective de la question posée. De plus, dans le cadre des nouvelles modalités d'épreuve incluant une analyse vidéo, il paraît indispensable de s'entraîner de façon régulière à repérer les besoins prioritaires des élèves in situ. Le jury invite le/la candidat.e à sélectionner parmi l'ensemble des différents apprentissages possibles, les plus opportuns à développer.

L'entretien

Il semble important de rappeler que le jury écoute le.la candidat.e avec neutralité et bienveillance.

L'entretien est construit autour de cinq temps répartis de façon équilibrée. Le premier temps amène le.la candidat.e à resituer ses propositions dans le contexte singulier de son intervention en lien avec la question posée.

Le deuxième temps permet d'évaluer la pertinence, la cohérence et la faisabilité de la première situation d'apprentissage proposée tant du point de vue de l'activité de l'élève que de celle de l'enseignant.

De manière identique, le troisième temps est consacré à la ou les situations d'apprentissage suivantes, selon les mêmes critères.

Le quatrième temps de questionnement se recentre sur les contenus et les démarches d'évaluation déployées par le candidat pour faire apprendre ses élèves et apprécier leurs acquisitions.

Le cinquième temps de questionnement amène le.la candidat.e à envisager les différentes missions qui peuvent lui être confiées : dans son équipe disciplinaire, au sein de l'association sportive, en tant que membre de la communauté éducative de son établissement, et en tant que fonctionnaire de l'Etat au sein du système éducatif.

➤ Ce qui a été valorisé :

- La possibilité de faire évoluer les situations d'apprentissage au regard de besoins significatifs repérés chez différents élèves.
- La capacité du candidat à prendre du recul pour d'une part, envisager les axes d'ouverture proposés par le jury, et d'autre part resituer les propositions dans les enjeux actuels du système éducatif.
- Les propos concrets faisant vivre l'enseignant et les élèves dans les situations.

➤ Ce qui a desservi le candidat :

- La non prise en compte des questions précises du jury.
- Rester sur le plan des constats, de la description et ne pas rentrer dans l'argumentation.
- La mise en danger physique mais aussi morale des élèves.
- Des propositions enfermant les élèves dans des stéréotypes.

➤ Conseil pour la session 2018 :

Le jury n'attend pas de réponse arrêtée. De ce fait, le.la candidat.e doit se préparer à élargir ses propositions grâce au questionnement du jury. Par ailleurs, dans la mesure où l'activité professionnelle constitue l'essentiel du questionnement, nous invitons les candidats à observer et analyser de façon régulière l'activité des élèves et de l'enseignant ainsi que les interactions en résultant. Cette analyse doit permettre aux candidat.e.s de situer les effets de leur démarche d'enseignement au regard de l'efficacité des apprentissages recherchés chez les élèves. Ainsi ils.elles pourront identifier leurs points forts et leurs points faibles pour envisager d'y remédier.

Bandeau de l'épreuve

Niveau 4	EDUQUER Forme les élèves en EPS, voire au-delà	Argumentatif ↑ Illustratif ↓	Dépasse les enjeux de sa discipline pour se situer dans un environnement élargi (Enjeux appréhendés dans leurs complexités en contextes variés L'ETABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT ELARGI (partenaires, autres EPLE,...))
Niveau 3	ENSEIGNER Conçoit et organise les mises en œuvre pour faire apprendre en prenant en compte les différents publics		Analyse les enjeux dans la discipline et se situe dans au moins deux dimensions LA DISCIPLINE
Niveau 2	FORMALISER Planifie et annonce des visées , propose des situations , pour la classe	Allusif	Evoque les enjeux partiellement ; Analyse réductrice LA CLASSE
Niveau 1	ANIMER Proposition se limitant à une mise en situation des élèves , autour de l'APSA		

Conclusion

Nous invitons les candidat.e.s à s'approprier dès maintenant les éléments d'évolution du concours, qui restent centrés sur l'expérience professionnelle. Un concours de recrutement interne cherche à valoriser la variété des expériences antérieures du/de la candidat.e. Chaque parcours est singulier et intéressant (expériences dans le domaine de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, de l'enseignement d'une autre discipline, dans le premier degré, dans une autre fonction publique, etc.). Nous invitons chaque candidat.e, au travers du « dossier de présentation » (cf arrêté du 30.03.2017), à sélectionner et à analyser les expériences professionnelles vécues les plus significatives pour être en capacité de se projeter vers l'exercice du métier de professeur d'EPS en collège ou en lycée. Ce métier, qui est gouverné par les enjeux de l'Ecole, couvre une diversité de missions qu'il convient d'envisager.

LE SUJET « ZERO »

Cette partie propose un sujet qui puisse illustrer l'évolution de l'épreuve d'admissibilité de la session 2018. Sont présentés ci-après un exemple de libellé et un exemple de copie traitant ce sujet. Il ne s'agit ici que d'une illustration qui poursuit le souhait d'aider les candidat.e.s de la session 2018 et de les orienter dans leur préparation. Elle ne doit donc pas être considérée dans une dimension modélisante ni incarner « la bonne réponse » au sujet. Le parti pris ici a été de construire un exemple de réponse possible à un sujet similaire à celui de la session 2017. L'exemple de traitement proposé ci-après illustre les possibles en matière d'exigences rédactionnelles attendues au niveau de l'épreuve d'admissibilité du CAPEPS interne.

Les mentions portées en bleu sont des remarques permettant d'explicitier la démarche des rédacteurs. Elles visent à aider les candidat.e.s et les formateur.trice.s à comprendre les attendus de cette nouvelle épreuve.

Le document sous format A3 est le document d'appui au sujet. L'énoncé du sujet est inscrit également dans ce format A3.

SUJET : La circulaire de rentrée 2016 souligne que l'évaluation « doit permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser ».

En quoi et comment les choix pédagogiques et didactiques de l'enseignant d'EPS peuvent-ils prendre en compte cette affirmation ? *(C'est l'intitulé du sujet 2017)*

En vous appuyant sur les documents fournis vous ferez émerger les enjeux proposés par le sujet, vous concevrez des propositions d'action et vous terminerez par un bilan prospectif.

Exemple de « sujet 0 » pour l'épreuve d'admissibilité de la session 2018

Projet d'établissement

La Cité Scolaire X, Lycée des métiers, comprend un lycée général et technologique (LGT) et un lycée professionnel (LP).
-Taux de chômage élevé dans une ville (16,4 %) et en reconstruction industrielle (productique, plasturgie, chaudronnerie) après l'abandon de la sidérurgie et du textile.

- En LP et LGT pourcentage de CSP défavorisées très supérieur à la moyenne académique

Zoom sur le lycée professionnel :

- 264 élèves (87% de garçons) pour des diplômes professionnels en CAP/BEP et Bac pro en conducteur routier, productique, chaudronnerie, transport et logistique

- Plus-value éducative : tant sur le LP que sur le LGT, les taux de réussite attendus au regard de cette population, ainsi que les taux d'accès aux diplômes montrent des résultats excellents avec des valeurs ajoutées très positives quant aux résultats aux CAP / BEP / Bac pro

- Orientation non souhaitée des élèves essentiellement en chaudronnerie et productique

- Décrochage scolaire important surtout en 2nde bac professionnel pour toutes les filières sauf en conducteur routier

Axes du projet d'établissement :

AXE 1 : Donner à tous les élèves les meilleures conditions de réussite possible

Objectif 1 : Améliorer le repérage des difficultés des entrants

Objectif 2 : Favoriser l'inclusion scolaire

Objectif 3 : Mieux prendre en compte la diversité des élèves

Objectif 4 : Se former à la gestion des publics particuliers

Objectif 5 : Développer le numérique au sein de notre pédagogie

AXE 2 : Faire acquérir à tous nos élèves une culture scolaire, polyvalente et partagée ouverte sur le monde

Objectif 1 : Développer des actions culturelles modifiant les représentations stéréotypées de nos élèves

Objectif 2 : Favoriser les projets pluridisciplinaires

Objectif 3 : Faire découvrir la culture du monde de l'entreprise

Objectif 4 : Initier une pratique culturelle visant le développement de l'esprit critique et de l'autonomie

Objectif 5 : Mieux cibler les élèves en déficit de culture scolaire

AXE 3 : Valoriser les filières technologiques et professionnelles

AXE 4 : Communiquer en interne et en externe

SUJET : La circulaire de rentrée 2016 souligne que l'évaluation « doit permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser ».

En quoi et comment les choix pédagogiques et didactiques de l'enseignant d'EPS peuvent-ils prendre en compte cette affirmation ?

En vous appuyant sur les documents fournis vous ferez émerger les enjeux proposés par le sujet, vous concevrez des propositions d'action et vous terminerez par un bilan prospectif.

Classe de terminale professionnelle productique

21 élèves garçons dont 1 élève en décrochage scolaire, 1 élève inapte partiel

Constat : Volontaires, compétiteurs, groupes affinitaires exclusifs, manque de tolérance, des absences perlées, difficultés à se remettre en cause.

Axe de travail : les rendre acteurs de leur pratique par la mise en projet et ainsi leur permettre de s'inscrire plus durablement dans leurs apprentissages

Programmation : musculation, handball, 3x500m

Projet pédagogique EPS (PPEPS)

Tous les professeurs d'EPS (6 postes ½) interviennent sur les 2 établissements. Le PPEPS est donc commun.

Constat de l'investissement des élèves en LP par niveaux de classes :

2nde pro : les élèves sont : soit en refus de pratique (frontal ou simulacre) en raison d'un manque de ressources technico-tactiques ou énergétiques, soit, au contraire, montrent une forte activité, initiée par le plaisir du jeu immédiat, quand il est proposé par l'enseignant.

1^{ère} pro : les élèves ont fait le choix de rester dans leur filière professionnelle, la mise en projet à court terme peut se mettre en place si l'objectif du projet préserve l'aspect ludique.

Terminale pro : en majorité, les élèves pratiquent pour obtenir la meilleure note possible à leur examen du bac pro. D'autres sont plus en réserve et parfois résignés s'ils ne pensent pas atteindre les exigences. La mise en projet peut se réaliser sur plusieurs leçons.

Axes du projet pédagogique :

1. Assurer l'acquisition d'une polyculture physique et sportive

2. Favoriser la réussite de **TOUS** les élèves en EPS.

- Scolarisation des élèves en situation de handicap

- Développer des projets (technique, d'entraînement) individuels et collectifs.

- Mettre en place une pédagogie différenciée chaque fois que cela est nécessaire.

- Mettre en place des dispositifs favorisant l'estime de soi des élèves.

3. Permettre l'intégration dans un cadre social donné (le lycée, la classe, l'équipe...) par la construction et le respect des règles de fonctionnement afin de permettre l'émancipation de chacun

- Engager l'élève dans l'aide aux apprentissages (AP, tutorat)

- Permettre à l'élève des prises de décisions dans sa pratique des Activités Physiques, Sportives, Artistiques de développement et d'entretien de soi (APSA de la CP5).

4. Permettre un choix personnalisé d'approfondissement dans une ou plusieurs APSA.

- APSA de la CP5 de l'Association Sportive

Programmation :

Terminale pro	Musculation N4	3x500m N4	Handball N4
1 ^{ère} pro	Acrosport N3	Escalade N3	Basketball N3
2 nd e pro	Athlétisme Lancer du Poids N3 Course de durée 15mn N3	Musculation N3	Volley-ball N3

Activité d'établissement ne pouvant pas être choisie par l'élève pour sa certification : *en italique*

N3= évaluation du BEP - N4= évaluation du Bac professionnel

Projet AS :

En grande difficulté au LP : 8% de licenciés, dont seulement 3% de filles. Les deux principales causes sont : les cours pendant le temps de midi / mercredi après-midi et une offre mal adaptée au public LP.

APSA pratiquées à l'AS : VB, BB, HB, Escalade, Musculation, Badminton

Classe de première professionnelle logistique

29 élèves (14 filles /15 garçons). 1 élève inapte à l'année, 2 élèves inaptes partiels (surcharge pondérale), 2 élèves en début de décrochage scolaire

Constats : hétérogénéité sur le plan moteur au niveau des ressources biomécaniques et énergétiques. Dissipés et dispersés lors de la transmission des consignes en grand groupe, actifs dans l'action. Tendance forte à la dévalorisation si échec immédiat, intéressés par des activités en petits groupes collaboratifs. Climat de classe serein.

Axe de travail : développer l'estime de soi des élèves par le développement du sentiment de compétence et par le sentiment d'appartenance groupale

Programmation : escalade, acrosport, basket-ball

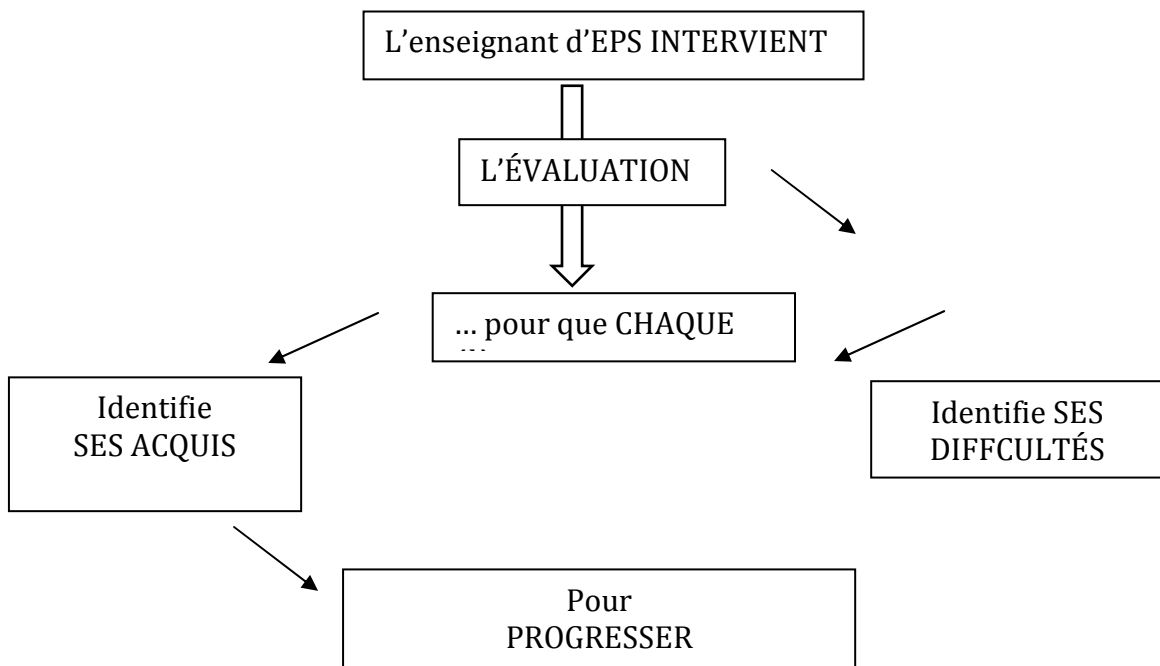
Exemple de copie traitant le « sujet zéro » dans le cadre des exigences de la session 2018

Emergence des enjeux : *Il s'agit ici d'analyser le sujet, d'en faire émerger les enjeux, à partir de la prise en compte des éléments d'un contexte, de l'expérience et des connaissances professionnelles du candidat*

La circulaire de rentrée présente des recommandations fortes et donne les orientations éducatives du Ministère de l'Education Nationale pour l'enseignement primaire et secondaire. Cette circulaire s'inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République du 9 juillet 2013 qui intègre la réforme du collège, la liaison école/collège et notamment l'évolution nécessaire des modalités de l'évaluation.

On peut définir l'évaluation comme étant « l'acte par lequel on formule un jugement de valeur portant sur un objet déterminé » (Hadjji 1997). Celle-ci peut avoir plusieurs fonctions : évaluations diagnostique, formative, formatrice, certificative (...)

Afin de clarifier notre propos, nous allons schématiser notre analyse du sujet avant d'en définir les mots clés :



Les tableaux et schémas sont acceptés dans toutes les parties de la réponse au sujet à condition qu'ils soient lisibles, explicites et confortent le propos

La phrase extraite de la circulaire identifie deux moyens (que l'élève identifie ses acquis ET qu'il identifie ses difficultés) pour un objectif visé (« AFIN de pouvoir progresser »). L'évaluation est donc un levier pour atteindre cet objectif.

Les acquis sont de nature différente (capacités, connaissances, attitudes, compétences...) et l'identification des difficultés nécessite de repérer ce qui fait obstacle aux acquisitions futures (obstacles affectifs, énergétiques, méthodologiques, psycho-relationnels, moteurs). En nous appuyant sur JY Rochex (« les politiques de lutte contre les inégalités et les exclusions éducatives », colloque 2010) « les élèves se trouvent parfois dépouillés face aux exigences scolaires ». Nous pouvons émettre l'hypothèse que dans ce

LP, l'une des difficultés rencontrées par ces élèves est le manque de sens donné aux apprentissages. Cela conduit à certaines difficultés pour pouvoir se mettre en projet. Leurs acquis et leurs difficultés doivent se révéler grâce aux évaluations au cours desquelles les élèves de ce lycée doivent être acteurs pour ainsi piloter leurs apprentissages.

L'émergence des enjeux du sujet gagne ici en valeur en s'appuyant sur des données contextualisées, ici relatives à la population scolaire

Les progrès visés sont aussi de nature différente et permettent la construction des compétences motrices, sociales et méthodologiques. Ces progrès peuvent aussi être présentés dans diverses temporalités : situation d'apprentissage, leçon, cycle, projet de classe, parcours de formation...

L'expression « chaque élève » engage la prise en compte d'une classe ou d'un groupe d'élèves composés d'élèves singuliers. A la lecture du document d'appui, nous pouvons nous attendre à deux types de comportements en EPS : un engagement complet dans la pratique sportive, voire un « hyper engagement » (associé à un manque de recul réflexif), ou au contraire un refus d'agir, un investissement partiel par manque de ressources ou par l'image négative qu'ils pensent renvoyer aux autres.

Deux adverbes interrogatifs sont présents dans la question rattachée à la citation extraite de la circulaire : « En quoi » et « comment ». Le premier adverbe renvoie à deux composantes. Le « quoi » : il s'agit alors pour l'enseignant d'organiser les évaluations (évaluer pour cibler, concevoir, différencier / évaluer pour intervenir, conseiller, réguler / évaluer pour établir un bilan, poser un résultat, envisager des perspectives, inviter l'élève à s'autoévaluer, se co-évaluer...) et le « pourquoi » : pour quelles raisons, ces choix pédagogiques peuvent-ils s'appuyer sur l'évaluation pour faire progresser les élèves ? Le second adverbe « comment » renvoie aux procédures, aux moyens que nous allons mettre en œuvre pour répondre à ce sujet.

Le sujet s'inscrit dans « l'air du temps » institutionnel et politique. Il participe à la réflexion autour de l'aide aux apprentissages, de la réussite scolaire et personnelle de l'élève, et de la lutte contre les échecs scolaires. A. Van de Kerkhove (« Libérons l'école des notes », 2016) identifie la notation et le classement dans l'héritage des collèges jésuites du 17^{ème} siècle. L'école napoléonienne puis celle de la République s'inscriront ensuite dans une continuité des modes d'évaluation. Nous assistons actuellement à une modification en profondeur de celle-ci.

Ce sujet permet d'interroger le contexte récent d'évolution des pratiques évaluatives, en collège comme en lycée : l'évaluation doit-elle avoir uniquement une fonction de classement, de validation sur une échelle de notes ? Ne peut-elle pas être envisagée comme une formation, un guide, un moyen qualitatif de se positionner quant aux attendus ? Au collège, les programmes sont définis par cycle et non plus par niveau, l'approche par compétences et niveaux de maîtrise se met en rupture avec l'évaluation chiffrée.

Dans le contexte de ce LP, l'évaluation certificative aux baccalauréats est une note chiffrée (ce qui peut aussi stimuler notre public d'élèves) mais nous souhaiterions mettre en avant le rôle d'autres moyens évaluatifs permettant aux élèves d'identifier leurs propres acquis et difficultés dans une perspective de progrès personnels. Les évaluations diagnostique et formative peuvent faire particulièrement sens pour cette population d'élèves ayant besoin de repères concrets. A ces élèves subissant parfois leur orientation, il peut être intéressant dans une logique de dévolution (G. Brousseau, « La relation didactique : le milieu », 1986), de les amener à construire une démarche personnelle de progrès pour justement apporter le sens qui leur manque souvent.

Le document d'appui avec le contexte proposé peut également constituer une ressource pour identifier certains enjeux sous tendus par le sujet.

Néanmoins, il convient d'émettre quelques limites au postulat du sujet : permettre aux élèves d'identifier leurs acquis et leurs difficultés pour envisager des progrès suppose d'établir des outils clairs, ne comprenant que quelques indicateurs pour permettre à chaque élève de se situer.

De plus, il est nécessaire que le temps d'évaluation, souvent vécu par ces élèves comme une sanction, n'ampute pas de façon démesurée le temps d'apprentissage et reste un moment formatif.

Enfin, le rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale de 2013 sur la notation et l'évaluation identifie deux résistances à la mise en place de l'évaluation par niveaux de maîtrise :

1- « Elle prend beaucoup plus de temps que l'évaluation traditionnelle et elle exige donc un plus fort investissement de l'enseignant pour la construire ». Nous en déduisons qu'il est important de consacrer des moments d'enseignement pour que les élèves intègrent les critères d'évaluation (voire les construisent avec l'enseignant), les analysent pour qu'ils soient partie prenante de leurs apprentissages.

2- Le second obstacle est l'idée qu'il existe une pression de la société à laquelle il faut « préparer » son enfant. Le système de compétition n'aurait pas été préparé puisque le nouveau système d'évaluation au collège pourrait précisément l'évacuer.

Les alinéas et les titres sont acceptés dans toutes les parties de la réponse au sujet à condition qu'ils soient hiérarchisés.

Il n'y a pas obligation d'utiliser tous les éléments issus du contexte, présents dans le dossier d'appui (format A3).

Propositions d'action :

Au regard de l'analyse du sujet et du contexte auxquels nous sommes confrontés, nous allons identifier plusieurs propositions d'actions. Nous ferons ensuite le choix d'en développer certaines.

- Construire des outils au sein des évaluations qui permettent à l'élève de se situer pour qu'il puisse mieux se projeter.
- Élaborer des protocoles d'évaluation sommative (différents de l'évaluation certificative) qui prennent en compte la singularité du public d'élèves (acquis et difficultés).
- Élaborer une nouvelle programmation qui s'appuie sur les acquis des élèves de troisième et qui leur laisse un temps d'apprentissage conséquent pour qu'ils puissent progresser.
- Construire, en équipe EPS, des formes de pratique scolaire et des évaluations qui permettent de faire progresser et d'évaluer tous et chacun.
- Impliquer l'élève dans le suivi de ses acquisitions (enseignements généraux et professionnels)

Nous allons retenir 2 propositions que nous jugeons prioritaires, l'une développée au cœur de la classe en EPS, l'autre portant sur le parcours de formation des élèves de ce lycée professionnel.

Proposition d'action 1 : Construire des outils au sein des évaluations qui permettent à l'élève de se situer pour qu'il puisse mieux se projeter.

Nous allons présenter deux mises en œuvre à deux moments du processus d'apprentissage.

La première illustration se propose d'impliquer les élèves de terminale bac pro productique dans l'évaluation formative en handball pour qu'ils choisissent des projets d'action adaptés. Nous permettons aux élèves d'identifier leurs acquis et leurs difficultés au sein d'une équipe dans le secteur de l'attaque en handball. Le projet de classe nous informe que ces élèves ont des difficultés à se remettre en cause et notamment s'inscrire durablement dans un apprentissage. De plus, nous répondons au projet pédagogique EPS qui stipule qu'il faut « développer des projets (technique, d'entraînement) individuels et collectifs ». Cette évaluation formative conduira alors à envisager des progrès ciblés pour que chaque équipe puisse améliorer ses actions offensives collectives.

Pendant la première partie de ce cycle de handball, ces élèves de terminale ont identifié quatre façons différentes d'attaquer. On fait l'hypothèse qu'à ce niveau de classe, la défense sait se replier pour se placer en dispositif « 1-4 » ou « 2-3 ». Les façons d'attaquer sont définies comme suit : tir après « s'infiltrer » (l'action est individuelle et concerne souvent le jeu en 1 contre 1) ; tir après « surpasser » (l'action est individuelle et s'identifie par un tir au-dessus de la défense placée) ; tir de « contre-attaque » (l'action se réalise dès la récupération de la balle et avant le remplacement défensif, et implique au moins 2 joueurs) ; tir après « contourner » (l'action de tir se réalise après un fixer/décaler et implique au moins 2 joueurs). Deux de ces types d'attaque s'appuient sur une action individuelle et deux autres sur une action collective. Ces données seront également exploitées par les équipes après les matchs de 10 minutes en 6 contre 6.

Au cours du match de la leçon 3, une équipe observe et relève ces types d'attaque sur une fiche d'observation ou une tablette numérique. Selon la façon d'attaquer un pourcentage quantitatif est exprimé :

Verts	Possession de balles	Tirs / buts après <u>Contre-attaque</u>	Tirs / buts après <u>S'infiltrer</u> (défense placée)	Tirs / buts après <u>Surpasser</u> (défense placée)	Tirs / buts après <u>Contourner</u> (défense placée)	Total Tirs / buts
1 ^{er} match contre équipe : Bleus (Score : 2-4)	1111111111 1111111111	11	1111	1	<u>1</u>	Tirs : 11111111 Buts : <u>1</u> <u>1</u>
Résultats en %	Pertes de balle = 60%	10 %	20 %	5 %	5 %	40% de tirs avec 25% de réussite au tir %
<p>Dans quelle forme d'attaque votre équipe doit progresser ?</p> <p><i>On doit améliorer notre jeu pour arriver à contourner la défense de l'autre équipe</i></p>						

Les élèves analysent les observations dans un temps dévolu pour cela, puis décident collectivement de s'orienter vers un axe de progrès jugé prioritaire pour leur équipe. En réponse à leur analyse que nous avons validée, nous mettons en place pour l'équipe des verts une situation de 3 contre 2 + 1 gardien sur un demi terrain : l'objectif est de fixer la défense en attaquant dans l'intervalle pour libérer un des deux autres attaquants qui pourra aller au tir, sans défenseur dans son couloir de jeu. Cela permettra l'acquisition de la capacité « contourner à deux une défense placée », qui est obligatoire pour acquérir la compétence attendue de niveau 4 en handball : « Pour gagner le match, mettre en œuvre une organisation offensive capable de faire évoluer le rapport de force en sa faveur par l'occupation permanente de l'espace de jeu (écartement et étagement), face à une défense qui se replie collectivement pour défendre sa cible ou récupérer la balle. » (Programme EPS voie professionnelle 2009).

Ainsi nous pensons à l'instar de S. Bellard (revue EPS 2006) que cette démarche permet au « quantitatif de révéler le qualitatif » et constitue un outil adapté permettant à une équipe de cibler rapidement ses points forts et faibles. Dans notre action, les élèves ont identifié le niveau de jeu qu'ils développent : leurs acquis (ils utilisent les quatre formes d'attaques) et l'obstacle prioritaire auquel ils sont confrontés (peu d'actions mobilisant le collectif). Ainsi, ils peuvent ouvrir une perspective de progrès : savoir maîtriser le « contourner » et l'utiliser plus fréquemment en match. On peut faire l'hypothèse qu'en accentuant le travail sur cette forme d'attaque, la réussite au tir sera optimisée, en raison du tir seul devant le gardien.

Dans notre seconde mise en œuvre nous utilisons l'évaluation diagnostique pour que l'élève fasse le bilan de ses acquis et de ses difficultés et lui permette de s'auto réguler afin de progresser dans la connaissance de soi. Notre illustration porte sur la classe de seconde professionnelle logistique dans l'activité musculation.

Le projet pédagogique nous informe que ces élèves sont mobilisés soit par un plaisir d'agir immédiat, soit par un simulacre en raison d'un manque de ressources. Au cours de cette première séance, les élèves ont plusieurs groupes musculaires à solliciter en mobilisant des charges de travail sur 4 séries de 20 répétitions.

A l'issue de la première série, avec une charge indicative (précisée par l'enseignant), l'élève se centre sur ses ressentis. Il doit identifier et estimer si la charge soulevée est trop importante ou non pour lui.

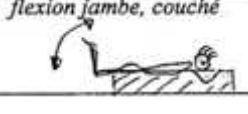
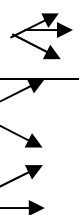
Voici la procédure qu'il doit mettre en œuvre pour identifier sa charge optimale. En langage élève « le ressenti, c'est une sensation de fatigue que je ressens, qui me permet lors d'un effort, de savoir si la charge a été suffisante ou pas : je vais mettre une flèche sur ce ressenti après chacune de mes séries :

Si immédiatement après la série, je pense que je peux faire encore 3 ou 4 répétitions alors je mets une flèche vers le haut :

Si je ne peux pas réaliser toutes les répétitions de la série ou si je suis obligé de changer de position pour y arriver alors je mets une flèche vers le bas :

Si je pense que je ne pourrai faire qu'1 ou 2 répétition(s) de plus, alors je mets une flèche horizontale : C'est ma charge optimale du moment qui, si je m'entraîne, pourra évoluer ensuite.

Extrait de la fiche élève :

Groupe musculaire	Exercices (dessin ou nom)	Nombre de séries et de répétitions PRÉVUES	Nombre de répétitions RÉALISÉES + (avec les charges)	Ressenti
Cuisses (ischio-jambiers)	<i>flexion jambe, couché</i> 	4 x 20 Récupération = 1'30	20 5kg 15 15kg 20 8kg 20 10 kg	

Dans cet exemple, à l'issue de ce travail, l'élève identifie sa charge optimale à 10 kg, pour ce groupe musculaire, cet exercice et cet objectif de tonification/raffermissement.

Ce ressenti sera par la suite affiné en y associant un changement de sensations de chaleur (« ça chauffe, ça cuit, ça brûle, ça crame »), ou de tonicité (« c'est dur, ça gonfle, ça pique, ça tire, c'est lourd, je ne sens plus mon muscle... »). C'est parce que ces sensations sont directement confrontées à la charge de travail qu'elles vont permettre une régulation du projet d'entraînement (F Bergé, « Savoir s'entraîner, une ambition pour tous les lycéens.ennes », 2009).

Dans cet exemple, nous montrons qu'une évaluation diagnostique simple et accessible à chacun permet de trouver progressivement et par tâtonnement la charge qui correspond à son propre niveau. Cela au regard de la charge choisie lors de la série précédente et pour chacun des exercices. Cette démarche amène l'élève à identifier ses propres capacités (charge trop importante ou non, en référence à son état de fatigue) et donc à se réguler pour la série suivante. En conséquence, les progrès portent sur une utilisation optimale (mais pas maximale) de ses ressources personnelles. À partir de l'identification de ses acquis et difficultés initiaux, le progrès va résider dans une connaissance de soi de plus en plus juste. Celle-ci est un élément central pour que l'élève apprenne le savoir s'entraîner qui est au cœur de la compétence propre n°5 : « réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi ».

L'utilisation de l'évaluation diagnostique dans cette démarche de tâtonnement, participe directement à l'acquisition de la CMS n°3 : savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement : (...) analyser, apprécier les effets de l'activité (...)

Proposition d'action 2 : Élaborer une nouvelle programmation qui s'appuie sur les acquis des élèves de troisième et qui leur laisse un temps d'apprentissage conséquent pour qu'ils puissent progresser.

Le projet pédagogique peut également devenir l'outil prépondérant pour effectuer des choix pédagogiques et didactiques permettant de rendre l'élève acteur de ses apprentissages. Ce projet permet

aux enseignants de créer des outils partagés d'évaluation sommative (l'évaluation certificative est imposée au lycée par les référentiels).

Dans cet établissement, il nous semble important de réfléchir à une programmation plus équilibrée et plus cohérente avec les exigences des évaluations certificatives des examens de la voie professionnelle. Manifestement, les enseignants ont choisi des APSA très diversifiées dans un but d'ouverture culturelle. Cela s'est forcément établi au dépend d'un approfondissement permettant de réelles acquisitions motrices, méthodologiques et sociales telles que le projet d'établissement nous le propose : « faire acquérir à tous nos élèves une culture scolaire, polyvalente et partagée ». En conséquence, nous choisissons de modifier la programmation. Dans ce nouveau parcours de formation, nous préserverons les 5 compétences propres mais nous diminuerons le nombre d'activités proposées.

Nouvelle programmation proposée :

Terminale pro	Choix par l'enseignant des 3 APSA déjà pratiquées en 2^{nde} pro et 1^{ere} pro en fonction du profil de classe		
1^{ere} pro	Acrosport N3	Escalade N3	Handball N4
2^{nde} pro	Lancer du Poids N3 Course de durée 15mn N3	Musculation N3	Badminton N3

Nous évaluons les élèves de première en handball avec le référentiel du Bac professionnel. En effet, cette activité d'opposition collective étant très fréquemment pratiquée en collège, nous pensons que ces élèves atteindront le niveau d'exigence de niveau 4 avec un seul cycle d'enseignement en LP. Nous répondons aussi à l'évaluation par capitalisation permettant à l'élève de première de se projeter dans la réussite à son examen.

Bilan prospectif :

Nous avons choisi de présenter deux actions qui nous semblent au cœur du sujet et en lien fort avec le contexte de ce lycée professionnel. Nous sommes intervenus à deux niveaux :

- L'un qui s'inscrit dans la classe en utilisant l'évaluation diagnostique et formative comme leviers aux progrès des élèves (progrès technico-tactiques collectifs et progrès liés à une meilleure connaissance de soi).
- L'autre qui se situe au niveau de l'équipe EPS, dans la réorganisation de la programmation qui permet des progrès pour optimiser la réussite des élèves aux évaluations certificatives.

Dans le cadre du sujet posé, nous allons porter notre attention sur la liaison collège/lycée. Actuellement les acquis des élèves entrant dans les lycées professionnels et généraux sont très rarement pris en compte dans le suivi de leur scolarité lycéenne. Nous trouvons dommageable que l'évaluation du socle commun n'ait la plupart du temps aucune suite dans les lycées. En effet de nombreux élèves orientés vers la voie professionnelle n'ont pas validé tous les domaines du Socle et ne devraient pas sortir du système éducatif sans la maîtrise de ces fondamentaux. Or le Livret Scolaire Unique est un nouvel outil de suivi de parcours pour les élèves et un outil de communication avec les parents. Bien renseigné, cet outil pourrait permettre de mieux identifier nos élèves en difficulté, par exemple dans l'organisation de l'accompagnement personnalisé, dans les interventions pour élèves à besoins particuliers...

En 2014, la directrice de la DGSCO précisait : « l'évaluation positive et bienveillante est consubstantielle de la pédagogie ». Cela nécessite de changer notre regard sur l'évaluation tout en prenant garde cependant qu'elle ne soit pas omniprésente dans nos procédures d'enseignement.

PROGRAMME DE LA SESSION 2018

Épreuve écrite d'admissibilité :

La composition, support de cette épreuve, est l'étude d'un cas concret portant sur l'organisation et l'enseignement de l'EPS. Des documents synthétiques comprenant des données relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement scolaire accompagnent le sujet. Le.la candidat.e fait émerger les enjeux posés par le sujet, conçoit des propositions d'actions et termine par un bilan prospectif.

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ses programmes, son organisation, sa mise en œuvre et son évaluation dans le second degré.

Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur :

- La réforme de la scolarité obligatoire
- La prise en compte en EPS de la diversité des élèves
- L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves
- Le projet pédagogique EPS
- L'association sportive dans le second degré
- L'évaluation en EPS dans le second degré

Épreuve orale d'admission :

L'épreuve, à caractère professionnel, repose sur un exposé du.de la candidat.e qui présente une situation d'enseignement. Cet exposé est suivi d'un entretien. La question posée se réfère à un champ d'apprentissage (CA) ou à une compétence propre (CP) illustré par deux APSA différentes. Chaque APSA présentée relève d'un contexte d'établissement. Le.la candidat.e devra faire un choix entre l'une ou l'autre de ces deux possibilités.

Pour chacune de ces possibilités, les candidat.e.s disposent :

- d'un dossier synthétique, fourni par le jury, sous format papier comprenant des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'EPS, à la classe, à la séquence d'enseignement de l'APSA support, à la leçon filmée.
- d'un document vidéo d'une durée maximum de 7' présentant une leçon d'EPS.

Liste des APSA pouvant servir de support à l'interrogation :

- CA 1 ou CP 1 : course de haies, natation de vitesse
- CA 2 ou CP 2 : escalade, course d'orientation
- CA 3 ou CP 3 : danse, acrosport
- CA 4 ou CP 4 : badminton, handball
- CP 5 : musculation, course en durée

Une partie de l'entretien portera sur le parcours professionnel du ou de la candidat.e.